



Existe-t'il réellement un minimum vieillesse?

Par **CelineH**, le **13/12/2016** à **21:22**

Bonjour à tous,rrnrJe vais essayer d'être brève! J'espère que vous prendrez le temps de lire ces lignes et peut-être de nous aiguiller.rrnrIl s'agit de ma belle-mère, 62 ans. On lui a dit en avril qu'elle aurait acquis tous ses trimestres fin juin. Elle était surprise en l'apprenant! rnLors de son rdv à la Carsat, on le lui confirme et le conseiller lui estime un montant de 1700€/mois. 2ème surprise! rnElle travaillait dans un casino du Var et devait même dans les mois suivant, participer à l'ouverture d'un casino, former les équipes...rnElle décide de continuer à travailler juillet-août, pour ne pas mettre en difficulté son employeur.rrnrSon projet était de nous rejoindre, son fils, son petit-fils et moi, une fois à la retraite. Chose faite, elle quitte le Var et emménage ici, en attendant que le montant exact de sa retraite soit confirmé et qu'elle puisse le justifier lors de sa recherche de logement.rrnr1 mois passe. 2 mois. Elle perçoit plusieurs sommes d'argent, par ci par là, à peu près 400€. A ses questions, on lui répond qu'il manque toujours un document pour finaliser son dossier.rnLe mois suivant, elle prend rdv à la Carsat de St Nazaire, ils ont reçu le document entre temps.rrnrOn lui annonce alors que le montant estimé au départ est annuel... Pas mensuel.rrnrAussi, elle se retrouve aujourd'hui avec une retraite d'environ 450€/mois.rnElle est évidemment effondrée. Si elle avait été correctement informée, elle aurait continué à travailler jusqu'à 65 ans, d'autant qu'un poste intéressant et gratifiant financièrement l'attendait.rrnrUne assistante sociale lui a conseillé d'annuler sa retraite et de s'inscrire à Pôle Emploi. Elle toucherait ainsi un allocation et pourrait peut-être trouver du travail. Elle suit le conseil et aujourd'hui, on lui dit qu'elle ne peut pas être indemnisée parce qu'elle a tous ses trimestres.rnEt trouver du travail à 62 ans n'est pas simple.rrnrElle est anéantie. Elle a l'impression d'être un poids pour nous, elle se dit qu'elle a travaillé toute sa vie pour rien, elle ne sait pas comment elle va pouvoir s'en sortir et retrouver son indépendance et un peu de sa dignité.rrnrDe mon côté, je suis outrée, scandalisée et triste pour elle. Je ne comprends pas comment c'est possible.rrnrPeut-être pourriez-vous nous aider? Il existe peut-être des allocations complémentaires qui permettent d'avoir un revenu à peu près décent?rnA priori, le revenu minimum vieillesse ne concerne que les

personnes de plus de 65 ans ou 60 en cas d'invalidité.
Que faire? Avez-vous des tuyaux, des portes à aller frapper?
Je vous remercie par avance!

Par **Visiteur**, le **13/12/2016 à 21:44**

Bsr,
Impossible de revenir en arrière et c'est dommage, mais une chose m'interpelle.
Normalement elle a dû recevoir à partir 55 ans un Relevé de situation avec une simulation de retraite qui l'aurait alertée !
Pour percevoir si peu, a-t-elle eu des périodes creuses ou sans rémunération ?
Savez vous que la complémentaire est différée?

Par **Visiteur**, le **13/12/2016 à 22:17**

Bsr,
Dans le cadre du cumul emploi-retraite, elle peut, si elle a la chance de trouver, reprendre une activité rémunérée dans le public ou dans le privé, que ce soit sous forme salariée ou non salariée (indépendant, profession libérale, etc.).
Elle peut aussi retravailler auprès de son dernier employeur avant la retraite.